



## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 109.2017

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 29  
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

*Date de la convocation : 16 novembre 2017*

L'an deux mille dix sept et le vingt trois novembre à dix neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents :** MM. ANDRE. BOISSET. FERRARI. GADEN. DUBLIN. PEGOURIE. MANERO. MUSARD. VICENS. IGUNET. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. ARMENGAUD. BALAGUE. DENES. DETUYAT. FABREGAS. PONS. FOISSAC. SOULIER. VERNIER. VIGNE DREUILHE.

**Pouvoir :** M. MONTAGNER à M. ANDRE

**Absents excusés :** MM. MONTAGNER. RICAUD. POUVILLON. Mmes LABORDE. OVADIA. ESTAUN.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

### **Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 3**

**Exposé :**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil municipal n°142.2016 en date du 14 décembre 2016 approuvant le budget primitif 2017,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 25.2017 en date du 22 mars 2017 approuvant la décision modificative n°1 valant budget supplémentaire,

Vu la délibération du Conseil municipal n°46.2017 en date du 14 juin 2017 approuvant la décision modificative n°2 valant décision modificative,

Considérant les crédits budgétaires réels et d'ordre inscrits en section de fonctionnement et d'investissement,

Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en dépenses d'investissement sur le chapitre voté 157 relatif à l'opération de réhabilitation de la bibliothèque et sa transformation en médiathèque. Il y a lieu également de procéder à des réaffectations de crédits budgétaires au sein du chapitre 23 afin d'engager le marché de travaux attribué dans le cadre de l'opération Extension de l'école Poussin.

Des crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement doivent être inscrits sur les comptes relatifs aux prélèvements SRU et au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

Il y a lieu également de procéder à des ajustements budgétaires sur les chapitres d'ordre 040 et 042 afin de procéder aux écritures comptables d'amortissement et travaux en régie 2017.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'adopter la décision modificative n° 3 de l'exercice budgétaire 2017 pour le budget principal telle que détaillée ci-dessous :

**Article 2** : de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

-

Le Maire,  
Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20171123-23112017\_109-DE  
Reçu le 28/11/2017  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,  
OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE  
D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE  
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FR Commune d'Aucamville – 31140  
27/11/2017



AUCAMVILLE